

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 mars 2018

Le vingt-six mars deux mille dix huit à Dix huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Maire, suite à une convocation du 18 février 2018.

Etaient présents :

Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Mme BLANC ayant donné procuration à M. Jean-Marie ALEXANDRE, M. ENGLEBERT ayant donné procuration à M. DILLY et M. DELANNOY ayant donné procuration à M. RUDZSKI, MME KUBIAK ayant donné procuration à MME CARON.

La séance ouverte, les Conseillers Municipaux signent le compte rendu de la réunion du 19 février 2018 qui est adopté à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, qui constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, doit être voté préalablement au compte administratif,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 : titres, mandats et opérations d'ordre, qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Par ailleurs, considérant qu'aux termes de la réglementation, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du compte administratif par le conseil municipal au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Guillaume ALEXANDRE, adjoint aux finances, et après que Monsieur le Maire ait quitté la séance,

- 1- Prend acte de la présentation du compte administratif pour l'année 2017 dont les résultats de clôture sont les suivants :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT :	1 585 248,84 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	830 661,03 €
Soit un SOLDE POSITIF de :	2 415 909,87 €

- 2- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 35 343 €, et des résultats de clôture de l'année 2017
- 3- Décide d'affecter l'excédent des recettes de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

Compte 1068 :	750 741,04 € (excédents de fonctionnement capitalisés)
Compte 002 :	834 507,80 € (excédent de fonctionnement reporté)
Compte 001 :	830 661,03 € (excédent d'investissement reporté)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

Le budget supplémentaire a été précédemment examiné par la commission des finances.

Monsieur Guillaume ALEXANDRE, rapporteur du Budget, apporte tous les commentaires utiles à la présentation de ce budget et répond aux questions qui lui sont posées.

Après délibération, Le Conseil Municipal, adopte le budget supplémentaire 2018 à l'unanimité sur les équilibres suivants :

- Section de fonctionnement : 876 533.80 €
- Section d'investissement : 2 212 900,00 €

Les conseillers municipaux qui ont un intérêt dans les organismes qui bénéficient de subventions municipales ont quitté la séance et n'ont pas participé au vote d'attribution des dites subventions.

ESPACE POLYVALENT (accueil de groupes) – LANCEMENT DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 19 février dernier portant sur l'acquisition des terrains destinés à la construction d'un bâtiment dont l'objet préalable était orienté vers une salle de sports.

Monsieur le Maire explique la nécessité de faire évoluer le projet initial pour en dédier la destination à l'accueil de groupes dans le cadre des lieux de tourisme de mémoire de Souchez et propose d'adopter la dénomination d'Espace Polyvalent (accueil de groupes)

Différentes demandes de subvention pourraient à ce titre être sollicitées tant sur des fonds européens qu'auprès de l'Etat, de la région et de la communauté d'agglomération, notamment. Compte tenu de l'enveloppe financière nécessaire, il est proposé d'adopter un financement pluriannuel pour cet investissement, l'enveloppe consacrée en 2018 étant fixée au maximum à 929 500 € TTC, soit un peu plus de la moitié de l'autofinancement nécessaire à l'opération.

Une première phase de travaux aménagement des terrains et de VRD serait entreprise en 2018 et les travaux de construction du bâtiment entrepris et financés sur les budgets 2018, 2019 et 2020.

Considérant une estimation récente de l'avant-projet, le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Estimatif des travaux	1 937 000.00	Subventions diverses	1 000 000.00
Honoraires Maîtrise d'œuvre	174 500.00		
Etudes préalables, Contrôle technique et		Autofinancement	
Coordinateur sécurité (estimatif)	97 500.00	(suivant subventions)	1 408 400.00
VRD (estimatif)	170 000.00		
Mobilier	50 000.00		
TOTAL	2 429 000.00	TOTAL	2 429 000.00

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable et a mandaté Monsieur le Maire pour :

- Engager les consultations pour le bornage et les études des sols

- Engager la consultation sous forme d'appel d'offres pour le contrat de maîtrise d'œuvre,
- Engager les consultations avec le Contrôleur Technique et le Coordinateur Sécurité et signer les contrats correspondants,

Le conseil municipal émet un avis favorable et mandate Monsieur le Maire pour :

- Solliciter toutes les subventions possibles au titre de ce projet
- Lancer l'appel d'offres de marché public sous la forme d'une procédure adaptée conformément à la législation en vigueur pour un début des travaux en septembre 2018
- Prévoir les crédits correspondants au budget 2018, en section d'investissement dans le cadre de cette première phase de travaux et du plan pluriannuel dédié à cette opération.

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN SEL DE DENEIGEMENT

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics,
- la délibération de la commune de Souchez en date du 8 décembre 2016 adoptant le schéma de mutualisation,

Considérant :

- que la mutualisation de la commande publique constitue l'une des thématiques prioritaires retenues dans le cadre du premier volet du schéma de mutualisation entre les 36 communes adhérentes et la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN,
- que compte tenu d'un besoin commun entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, il a été proposé la création d'un groupement de commandes portant sur la fourniture et la livraison de sel de déneigement.
- que le groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, sera chargé de procéder, dans le respect des dispositions et principes énoncés par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des opérateurs économiques, à la signature et à la notification du marché public ;
- que la commission d'appel d'offres du coordonnateur sera compétente dans le cadre de la passation du marché public, en application de l'article L 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- qu'après notification du marché public, chaque membre du groupement de commandes aura la charge de s'assurer de la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne ;
- qu'il convient de définir les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes, dans le cadre d'une convention constitutive.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : **décide** de la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN et les communes volontaires, pour la fourniture et la livraison de sel de déneigement.

Article 2 : prend acte de la convention constitutive du groupement de commandes, coordonné par la Communauté d'agglomération de LENS LIEVIN, qui désigne la commission d'appel d'offres du coordonnateur comme celle du groupement pour les missions définies par la convention.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive.

FEU D'ARTIFICE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commande doit être passée afin d'assurer le feu d'artifice qui se déroulera sur la place de la mairie, SAMEDI 14 juillet prochain.

La proposition émanant de la société HAMZA ARTIFICE, à RAISMES, recevant l'aval de la majorité des membres présents, le Conseil Municipal décide de passer commande du feu d'artifice auprès de cette société, pour un montant de 4000 euros TTC à inscrire à l'article de la section 6188 de fonctionnement de l'exercice en cours.

LOCATION D'UNE PATINOIRE

Après délibération et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, dans le cadre de l'organisation du marché de Noël 2018, décide de louer une patinoire pendant la période du 15 au 19 décembre 2018 à la Société HAMZA ARTIFICES dont le siège est à Raismes (59) moyennant une dépense de 6750 Euros TTC.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6232 des dépenses de fonctionnement de l'exercice en cours.

TARIFS DE RESTAURATION ET DE Garderie SCOLAIRES – ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Monsieur le Maire propose pour l'année scolaire 2018/2019 de maintenir les tarifs de restauration et de garderie scolaires.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable au maintien des tarifs ainsi qu'il suit :

A compter du 1^{er} septembre 2018 :

- 4 Euros le repas pour les élèves résidant à Souchez
- 5 Euros pour les élèves résidant à l'extérieur

- 25,25 Euros le mois de garderie scolaire pour les élèves résidant à Souchez,
- 32.00 Euros le mois de garderie scolaire pour les élèves résidant à l'extérieur.

Les encaissements seront effectués d'avance au moyen d'une régie cantine-garderie.

ORGANISATION DES CENTRE DE LOISIRS PERMANENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'organisation d'un Centre de Loisirs annuel qui fonctionnera dans les locaux scolaires et communaux moyennant un effectif maximum de 130 enfants par période. Les dates retenues sont les suivantes :

Vacances	Périodes	Durée	Date limite D'inscription
Toussaint Noël	Du 22.10.18 au 02.11.18	9 jours	5 octobre 2018
	Du 26.12.18 au 28.12.18 Et du 02.01.19 au 4/01/19	6 jours	7 décembre 2018
Février	Du 11.02.19 au 22.02.19	10 jours	25 janvier 2019
Printemps	Du 08.04.19 au 19.04.19	10 jours	22 mars 2019
Juillet	Du 08.07.19 au 26.07.19	15 jours	31 mai 2019
Août	Du 29.07.19 au 23.08.19	19 jours	31 mai 2019

Les décisions suivantes sont également prises :

-Recrutement de directeurs et animateurs pour en assurer l'encadrement

-Rémunération du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants et remboursement par tiers des frais de stage de base au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur.

Le financement étant assuré de la façon suivante :

- a)Participation des familles
- b) Participation de la C.A.F.
- c)Participation diverses
- d) Participation de la Commune pour le solde.

Les recettes seront encaissées par le Régisseur de recettes en ce qui concerne les participations des familles, et par le Receveur Municipal en ce qui concerne les autres participations.

Les dépenses seront ordonnancées par le Maire et réglées par mandats administratifs sur présentation des factures.

FIXATION DU TARIF AU CENTRE DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient les tarifs des participations journalières des familles pour le Centre de Loisirs annuel qui fonctionnera à l'occasion de toutes les vacances de l'année scolaire 2018-2019, à savoir :

PARCITIPATION JOURNALIERE

	Quotient CAF 0 à 617	Non imposable Sans aide de la CAF	Imposable sans aide de la CAF
Tarifs au 01/10/18 pour les habitants de Souchez	0.64+bons CAF 3.40=4.04	3.60 + aide Communale 0.50= 4.10	4.10
Tarifs au 01/10/18 pour les extérieurs	4.80+bons CAF 3.40=8.20	8.20	8.20

Tarifs repas pour Souchez	4.00	4.00	4.00
Tarifs repas pour les extérieurs	5.00	5.00	5.00

SERVICE SUPPLEMENTAIRE :

Garderie de 7h 30 à 9h et de 17h à 18h30

TARIFS JOURNALIER :

Enfants de SOUCHEZ 1.19 €

Enfants de l'Extérieur 2.38 €

Les encaissements seront effectués d'avance au moyen d'une régie du centre et imputés à l'Article 70661 de la section de fonctionnement.

DROITS DE PLACE MARCHÉ DU MARDI APRES MIDI

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil municipal relative aux tarifs fixés pour les droits de place à 2€ l'emplacement le mardi après-midi.

Depuis quelques temps, il est constaté que seul le poissonnier sollicite un droit de places.

Aussi, afin de relancer les activités de marché ambulant proposé aux habitants sur la commune, et de favoriser le développement commercial local, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter temporairement et à titre expérimental pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 la gratuité des droits de place à tout commerçant souhaitant bénéficier d'un emplacement à Souchez le mardi après-midi et pour les autres jours de la semaine de fixer le tarif à 3 € l'emplacement.

Le tarif du marché du mardi après-midi fera l'objet d'une nouvelle estimation en janvier 2019

Après délibération, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à cette proposition.

OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE DURANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Monsieur le Maire rappelle qu'à l'occasion de l'ouverture de la Médiathèque Jacques PREVERT, un règlement de fonctionnement a été élaboré.

Afin de permettre un développement de sa fréquentation ainsi qu'un meilleur service rendu à la population, il propose d'adopter l'ouverture de la médiathèque durant chaque période de petites vacances scolaires à raison d'une semaine en horaires habituels et une semaine en ouverture les après-midis. La médiathèque restera ouverte durant le mois de juillet.

Ces dispositions permettront notamment l'accès pour les centres de loisirs ainsi qu'à la future ludothèque pour tous les usagers.

Monsieur le Maire informe également le conseil de l'organisation d'une journée « d'inauguration » pour les activités d'animation qui seront mises en place à la prochaine rentrée scolaire. Pourront être proposés pour ce samedi de juin prochain : l'heure du conte le matin et l'accès à la ludothèque l'après-midi ainsi que diverses animations exceptionnelles attachées à cette journée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, rend un avis favorable à ces propositions.

INFORMATION

Décision prise entre les deux conseils dans le cadre de la délégation de pouvoir au Maire concernant la conclusion et la révision du louage n'excédant pas douze ans :

- le bail du logement communal sis 87 rue Carnot, arrivant à échéance le 30 avril 2018 a été renouvelé pour une nouvelle période de trois ans au profit du locataire actuel.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil que le délai donné aux personnes publiques quant à leur avis sur le projet de PLU de la commune a expiré. Il sera donc permis au commissaire enquêteur de procéder à l'enquête publique prévue par la procédure qui se terminera le 18 mai. Seront ensuite traitées les questions soulevées à cette occasion puis le PLU définitivement adopté.
- Madame Sabine VAN HEGUE, Sénatrice du Pas-de-Calais a transmis la copie d'un courrier envoyé à Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé pour l'alerter sur la situation préoccupante de l'accompagnement des personnes protégées.
- Monsieur Laurent DUPORGE, Maire de LIEVIN, a transmis la copie d'un courrier envoyé à Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, concernant les difficultés sanitaires, et le manque de praticiens.
- Monsieur Patrick KLIMCZAK, Directeur de l'Agence Lens-Liévin de Maisons et Cités, informe que des travaux de traitement de façades, rue Victor Hugo, sont bien programmés 1^{er} semestre 2019.
- Mme Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé, nous informe qu'elle accuse réception et prescrit un examen attentif par ses services, de la motion adoptée le 19 décembre 2017 par le Conseil Communautaire de l'agglomération de Lens-Liévin, relative à l'organisation du système de santé sur ce territoire.
- Mme Sabine VAN HEGHE, Sénatrice du Pas-de-Calais nous informe de l'adoption au Sénat le 21 février dernier d'une proposition de loi sur l'encadrement des ouvertures des écoles hors contrat pas du tout à la hauteur des enjeux et, ce, avec le soutien du Gouvernement.
- Monsieur Jean-François RAFFY, Sous-Préfet de LENS, a transmis un courrier de Mr le Préfet du Pas-de-Calais, concernant la sécurité publique et la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien. Aucune ville du bassin minier n'en bénéficiera.
- la FSPF (Fédération des pharmaciens d'officine) nous informe que la cour des comptes pour la pharmacie d'officine propose de supprimer 10 435 pharmacies sur les 22000 existantes soit 1 pharmacie sur 2.
- Mme Christine TOTH a assisté à la réunion de lancement du projet de la Résidence - Mission d'artiste « A l'écoute des cœurs Ruraux », le 22 Février 2018 à la Mairie d'Aix-Noulette et nous transmet le compte-rendu.
- Mme Sabine VAN HEGUE, Sénatrice du Pas-de-Calais, nous informe que le texte de loi portant création d'un fonds d'indemnisation des victimes des produits phytopharmaceutiques a été adopté par le Sénat.

REMERCIEMENTS

- Mr Yvon CHABOT, Président du Comité Historique de Souchez, remercie la Municipalité pour la subvention accordée à l'Association pour l'année 2018.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme BEUCAMP demande si une signalisation sur la voie publique pour la salle des fêtes, la salle Brassens et la Médiathèque peut être prévue car il n'est pas toujours évident pour les visiteurs d'en déterminer rapidement l'emplacement. Monsieur le Maire confirme qu'il serait nécessaire de supprimer la haie pour une meilleure visibilité à l'entrée du parking et d'ajouter des panneaux indicatifs pour la salle Brassens et la médiathèque. Par ailleurs, il sera demandé aux services techniques de réparer les spots se trouvant à l'escalier de la maison des jeunes.
- M. DILLY évoque la baisse de population annoncée par l'INSEE à l'occasion de l'élaboration du budget supplémentaire qui ne semble pas correspondre à l'accueil de nouveaux habitants récemment. Monsieur le Maire demandera aux services concernés quelles sont les méthodes de calcul utilisées par l'INSEE.
- Mme NOISETTE signale que lors d'une réunion à la salle BRASSENS, l'écran TV n'a pas pu être utilisé pour la diffusion de documents par branchement d'un ordinateur. Les services techniques seront sollicités pour rétablir le bon fonctionnement.
- Mme BERNARD sollicite des informations relatives aux personnes les plus âgées de Souchez. Des informations immédiates sont données par Mme NOISETTE et une étude de la liste électorale permettra de les compléter. Elle signale par ailleurs qu'au foyer rural, des soucis techniques seraient à étudier : une fuite d'eau dans l'extension, des éclairages qui dysfonctionnent. Elle demande par ailleurs la pose d'un robinet d'arrêt dans les toilettes pour hommes.
- Mme BATAILLE demande où en est le dispositif Voisins Vigilants. Monsieur le Maire signale que les services de la Gendarmerie ont eu plusieurs propositions de dates pour la signature de la convention tripartite avec l'Etat mais ne donnent pas suite. Ils ont été relancés et le seront à nouveau.
- M. BRIAVAL signale que l'intervention demandée au conseil précédent sur les boues présentes autour du container à verres au château d'eau. Il demande également qu'un container du même type soit installé résidence Mandela. Les services techniques seront relancés et la CALL sollicitée pour le container supplémentaire.

La séance est levée à 20h50